



APPEL À COMMUNICATION

Former un bon citoyen

Ordre social et discipline morale dans les villes de l'espace suisse

(XIII^e –XVIII^e s.)

Genève, 18-19 janvier 2013

ARGUMENTAIRE

Dès les derniers siècles du Moyen Âge, on assiste dans de nombreuses villes de l'Europe occidentale à une ingérence croissante de la part des autorités municipales dans les affaires religieuses et à un contrôle accru des mœurs des citoyens. Les politiques déployées par les villes sont diverses et touchent de nombreuses pratiques et institutions urbaines. Le point commun de ces politiques est constitué par la volonté de contrôler et de soumettre tout citoyen (laïc ou ecclésiastique) à l'ordre social et moral voulu par les autorités civiles. L'action des pouvoirs civils vise en définitive à la formation de bons citoyens, voire de bons chrétiens, les deux éléments n'étant pas dissociables. Plusieurs axes de recherche peuvent être retenus :

1. Paroisses et couvents urbains

L'intervention, consciente et réfléchie, des conseils urbains dans le choix des prêtres paroissiaux, dans la surveillance de leurs mœurs, dans la discipline morale des couvents, dans le soutien à l'implantation de telle réforme ou tel ordre monastique en ville, constituent des axes de réflexion privilégiés. De manière analogue, les discours et les critiques formulés par les autorités et par les élites à l'égard de la conduite des ecclésiastiques pourront être retenus.

2. Prédication

Les communes recherchent, engagent et rétribuent de nombreux prédicateurs pour prêcher lors de l'Avent, du Carême ou de grandes fêtes. Certaines villes en arrivent même à se doter d'un prédicateur officiel, salarié à l'année. Comment ces politiques se mettent-elles à l'œuvre ? Quelles marges de liberté sont laissées aux prédicateurs ? Quels sont les contenus des sermons tenus en ville ? Les réseaux qui se créent ainsi que les profils des prédicateurs sont aussi à envisager.

3. Contrôle des mœurs

La multiplication des ordonnances en matière de blasphème, jeux de hasard, sodomie, prostitution, respect des jours fériés, etc., constitue un des éléments les plus évidents de la

volonté d'encadrer les mœurs de la population urbaine. L'étude de leur promulgation, tout comme de leur application et du respect qui leur est accordé, est fondamentale. Il convient aussi de s'interroger sur les discours et les idéaux que ces ordonnances véhiculent (par exemple dans les préambules) et de saisir concordances et différences avec le discours produit par les autorités ecclésiastiques.

4. Processions, fêtes religieuses et culte des saints

Les processions urbaines, les fêtes religieuses ainsi que le culte des saints patrons font l'objet d'une promotion et d'une réglementation accrues de la part des municipalités, au point qu'il est permis de parler de la mise en place d'une véritable religion civique. Comment se déploient les politiques des conseils ? Quels objectifs visent-elles ? S'agit-il simplement de gérer des manifestations urbaines pour éviter tout désordre ou bien les autorités civiles s'approprient-elles de ces rituels et les utilisent-elles pour véhiculer des messages qui leur sont propres ?

5. Confréries, hôpitaux, écoles urbaines et abbayes de jeunesse

Le contrôle auquel sont soumises diverses institutions et formes de sociabilité au croisement entre monde laïque et monde ecclésiastique mérite aussi d'être exploré. La préoccupation des autorités urbaines ne semble en effet pas se limiter à des aspects pratiques et utilitaires, mais manifeste aussi un réel souci pour le salut et pour la morale de ses sujets. Ainsi, de quelle manière le contrôle et la gestion des confréries, des institutions charitables ou des écoles urbaines constituent-ils un moyen de « disciplinement » moral et de formation du bon citoyen ?

Les dynamiques brièvement esquissées se situent au croisement de plusieurs domaines de recherche féconds, tels la religion civique, le contrôle social ou le « disciplinement » des âmes. Le souhait est de réunir ainsi des historiens travaillant aussi bien sur les pouvoirs civils que sur les faits religieux dans le monde urbain. Il conviendra aussi de ne pas séparer trop nettement l'action des autorités municipales de celle des particuliers ; surtout lorsque l'intervention des membres de l'élite dirigeante se fait en collaboration étroite avec les institutions. De même, bien que limitées à l'espace urbain, les recherches pourront aussi s'interroger sur les rapports et les influences réciproques entre ville et campagne.

La périodisation proposée est celle d'un long Moyen Âge (XIII^e –XVIII^e siècles), dans l'hypothèse - que le colloque permettra de vérifier - que ces politiques urbaines, au-delà des différences régionales et, dès l'époque moderne, confessionnelles, se caractérisent par une continuité non négligeable. Le territoire retenu pour cette enquête est celui de l'espace suisse, au sens large du terme, incluant aussi bien toute ville faisant actuellement partie de la Confédération que des villes ayant appartenu à l'espace helvétique pendant les périodes retenues. Finalement, le terme de ville est aussi conçu dans des termes souples, de façon à associer au colloque des chercheurs travaillant sur les grandes villes suisses comme sur des bourgs de taille plus réduite. Le

choix d'étudier l'espace suisse sur une longue période permet aussi d'adopter une approche comparative à plusieurs échelles : taille des villes, confessions, langue et politique, influences étrangères diverses, etc.

Les propositions de communication (max. une page) doivent être envoyées **au plus tard le 1^{er} mars 2012** à :

Mathieu Caesar (Université de Genève) : mathieu.caesar@unige.ch

ou

Marco Schnyder (Université de Genève) : marco.schnyder@unige.ch

Le temps de chaque communication est limité à 30 minutes. Les communications seront présentées de préférence en français. Les personnes souhaitant s'exprimer en allemand ou en italien distribueront une version écrite de leur texte au préalable.

La publication des actes est envisagée.

CALENDRIER

Soumission d'une proposition de communication :	au plus tard le 1 ^{er} mars 2012
Acceptation des propositions	vers mi-mars 2012
Colloque	18-19 janvier 2013